

Déclaration liminaire CHSCT du 19 avril 2016

Monsieur le Président,

Comme à chaque présentation des résultats de l'enquête semestrielle de l'observatoire interne aux ministères économiques et financiers, la direction et les représentants IPSOS soulignent bien plus la stabilité voire la légère amélioration de certains indicateurs, qu'ils ne font de commentaires sur ceux qui se dégradent !

Pour FO Finances, sans verser dans un pessimisme excessif, force est de constater la perception globalement négative apportée par les personnels sur les réformes, leur situation individuelle et leurs perspectives de carrière. En matière de conditions de travail, 69 % des agents jugent que leurs conditions de travail se dégradent.

Sur ce dernier indicateur, toutes les directions, hormis les services du Secrétariat Général ont un résultat supérieur à 50 % et le stress ressenti au travail est perceptible surtout à la DGDDI et à la DGFIP.

Alors comme le préconise la note d'orientation 2016, l'effort devrait porter sur la mise en place de mesures organisationnelles mieux à même de réduire l'exposition des agents en matière de prévention des risques psycho-sociaux. Devons-nous nous attendre encore à la constitution de groupes de travail ou de commissions ? Et de quelle organisation parlons-nous ? Celle qui consiste en la suppression des missions, en aménageant des horaires d'ouverture, en adossant des services ou en les fusionnant, bref en prévision de suppressions de missions, de postes puis à terme d'agents ; c'est sûr, pour ces derniers qui ont été supprimés, ils n'ont plus à se préoccuper des conditions de travail.

Alors comment redonner le moral aux agents qui pour 50 % d'entre eux considèrent que la hiérarchie directe joue de moins en moins son rôle d'information, nous ajoutons même de formation. Quel crédit peut-on avoir à la parole donnée quand le 25 février 2016 on propose d'attendre le devenir de Château du Loir et Le Grand Lucé et le 19 avril 2016 se réunir sur les conséquences de la fermeture de la Trésorerie du Grand Lucé.

Alors on nous répond « avant l'heure c'est pas l'heure, après l'heure c'est le malheur, non c'est plus l'heure » et que l'annonce ne doit pas être prématurée si elle n'est pas effective. **Ayez confiance, on s'occupe de vous !**

Pour FO Finances, les enquêtes se suivent et se ressemblent avec toujours cette tendance négative sur la durée et toujours un désengagement de la part des ministres.

De deux choses l'une, soit les ministres ne lisent pas ces enquêtes, soit ils les mettent aussitôt après lecture dans un tiroir.

Le résultat est le même : aucune prise en compte du vécu et des attentes des personnels.

Merci pour votre attention.

- Balf syndicale : fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>

Compte-rendu Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail du 19 avril 2016

Lecture de la déclaration liminaire (cf page 4)

Réponse de l'administration : le président est optimiste puisque les restructurations ont rencontré des problèmes qui se résolvent au fur et à mesure.

Au sujet du nouveau site de la Ferté Bernard, la conclusion devrait intervenir prochainement.

1. Validation du PV du 25/02/2016

Vote « pour ».

2. Note d'orientations 2016

Elle est consultable sur : Ulysse/vie de l'agent/conditions de travail/note d'orientations ministérielle santé, sécurité et conditions de travail 2016.

Présentation par l'ISST (inspecteur santé sécurité au travail). Après lecture, il en ressort les points suivants :

- L'évaluation et la prévention des risques, notamment les RPS, seront prises en compte dans les objectifs des chefs signataires des DUERP et des programmes annuels de prévention (PAP).

- La prévention des risques de chutes doit être améliorée: ils apparaissent sous-cotés au regard de la durée des arrêts de travail qui en découlent.

- Une vigilance particulière sera apportée aux mesures de prévention des risques routiers concernant les agents en mission: les mesures de prévention organisationnelles sont insuffisamment répandues dans les PAP.

- Les RPS représentent un enjeu majeur en termes de prévention : le recours à des formations reste prédominant alors que ces mesures ne réduisent pas vraiment le risque ; l'effort devrait porter sur la mise en place de mesures organisationnelles mieux à même de réduire l'exposition des agents.

- En ce qui concerne la prévention du risque incendie et de panique, importance de la formation et inquiétante désaffection constatée.

- Balf syndicale : fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>

- Plusieurs mesures visant à prévenir les risques de **discrimination liée à la santé** lors du retour au travail ont été présentés en CHSCT Ministériel. Elles placent les services RH au cœur de cette prévention.

- La dotation moyenne par agent s'élève à 129,77 €.

- En matière de **médecine préventive**, rappelons qu'au niveau national, elle a perdu plus d'1 million d'euros. Diminution du nombre de médecins aboutissant à une priorisation des visites. C'est pourquoi, même si la règle est un suivi quinquennal, un agent peut demander, sans attendre la convocation du médecin de prévention, un rendez-vous.

La circulaire relative au fonctionnement des CHSCT des Ministères Économiques et Financiers rappelle les documents devant être transmis au CT :

- le rapport annuel faisant le bilan SSCT ainsi que le programme annuel de prévention des risques professionnels, accompagnés de l'avis formulé par le CHSCT ;

- les procès-verbaux et les relevés de décisions de chaque réunion de CHSCT ;

- les avis rendus par le CHSCT pour les procédures de type projet d'aménagement important et dans le cadre de mise, remise ou maintien au travail des accidentés du travail.

3. Conséquences des projets de fusions des SIP Le Mans Nord et Est et des SIP le Mans Sud et Ouest (pour avis)

La présentation de la fusion par l'équipe directoriale reprend ses thèmes favoris : les fusions des SIP permettront de renforcer la mutualisation entre agent pour chacune des missions couvertes. Ces fusions se traduiront par une gestion des pics de charges dans des conditions plus favorables. Le renforcement de chaque secteur recouvrement permettra de lisser les effets des périodes d'indisponibilité.

Nous avons voté « contre » ce projet qui à nos yeux n'a pour but que la suppression d'emplois, sans contrepartie d'ascenseur social (formation professionnelle, promotion, ...) pour les agents.

4. Conséquences des projets de fermeture des trésoreries de St Paterne, Loué et Le Grand Lucé (pour avis)

Notre intervention s'est portée sur une situation particulière d'un **ALD** qui pourra, sous certaines conditions, bénéficier de la **PRS** (voir note RH1A 2016/01/6969).

- Balf syndicale : fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>

L'ISST a confirmé le recours à l'**ergonome** de la DGFIP pour le site de Château du Loir.

Certains sites accueillants devront être **réétudiés** en fonction des **m2/agent** : **Château du Loir, Fresnay et Conlie.**

Sur le plan des budgets transférés d'une trésorerie à une autre, il apparaît déjà des difficultés matérielles et humaines pour assurer la bonne exécution des missions.

Tout est réfléchi avec du conditionnel (incertitude sur les mouvements de mutation), sur le suivi humain des missions. L'évaluation des charges est approximative.

Nous sommes intervenus sur le sujet des Budgets Principaux M22 (BP M22) qui semblent se concentrer sur la Paierie dès lors que les trésoreries ne peuvent plus assumer cette tâche. Le président répond que cette mission exige une technicité particulière.

Fiction 1 : et pourquoi pas envisager un pôle M22 à la Paierie Départementale ?

Et, **fiction 2** : ce qui peut être fait sur le rapprochement des M22, peut-il se faire pour d'autres missions de sites extérieurs ?

Vote « contre » à l'unanimité.

5. Questions diverses

Nous sommes intervenus sur le chauffage et l'isolation à la trésorerie d'Ecommoy pour que ce point soit abordé par le directeur lors de sa rencontre avec le maire prévue la semaine prochaine.

Les 3 services civiques ont commencé leur mission auprès du public pour une durée de 8 mois. M. Marty sera le tuteur et pourra déléguer son tutorat. Installés à l'accueil, ils seront en contact avec le public et exécuteront des tâches informatiques.

Vos représentants F.O. - DGFIP :

- Jean-Yves Perdriau, PCE Le Mans, tél 02 43 83 82 86
- Anne Pujol, Paierie départementale, tél 02 43 77 18 71

- Balf syndicale : fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>